

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Défense Nationale
Cinquième Région Militaire/le martyr Zighout Youcef

MISE EN DEMEURE

N° 05/2023/Direction Régional de L'Intendance

Vu la convention N° 78 /2023, du 19 juin 2023, portants la fourniture d'ameublement couchage et équipements électroménagers par lots au profit du Direction Régional de L'Intendance /Cinquième Région Militaire lot 16 : rayonnages métalliques a commande.

Vu que l'intéressé :

-N'a pas respecter les délais de livraison (60 jours a compter de la date de bon de commande) conformément aux disposition de l'article n° 07 de la convention n° 78/2023(durée de livraison) .

Mr SARL IGMA, est mise en demeure de la livraison d'ameublement couchage et équipements électroménagers par lots au profit du Direction Régional de L'Intendance /Cinquième Région Militaire lot 16 : rayonnages métalliques a commande. dans un délais de huit (08) jours a compter de la publication de cette annonce dans les journaux nationaux.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la direction régionale de l'intendance/5°RM procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.